



**RÈGLEMENT DE LA 4ème ÉDITION
DU CONCOURS DE CHANSONS FRANÇAISES
2022**

Article 1 :

Le Lycée Saint Benoît organise un Concours de Chant nommé **“Chante! Chante! Chante!”**. Le concours propose trois classements avec la participation des élèves issus des écoles francophones de Turquie :

- École primaire : 1er niveau, soit classes de 3e, 4e
- École primaire : 2ème niveau, soit classes de 5e, 6e, 7e ,8e
- Lycée

Les lycées invités :

- Lycée Charles de Gaulle
- Lycée Galatasaray
- Lycée Notre Dame de Sion
- Lycée Pierre Loti
- Lycée Petit prince
- Lycée Saint Benoît
- Lycée Saint Joseph d'Istanbul
- Lycée Saint Joseph d'Izmir
- Lycée Saint Michel
- Lycée Sainte Pulchérie
- Lycée Tevfik Fikret d'Ankara
- Lycée Tevfik Fikret d'Izmir

Les écoles primaires et secondaires invitées :

- École primaire Charles de Gaulle
- École primaire Galatasaray
- École primaire Küçük Prens
- École primaire Neslin Değişen Sesi
- École primaire Pierre Loti
- École primaire Piri Reis Güzelbahçe
- École primaire Piri Reis Karşıyaka
- École primaire Tevfik Fikret d'Ankara
- École primaire Tevfik Fikret d'Izmir
- École primaire Yeni Nesil 2000

Article 2 :

La participation au concours est individuelle.

Il n'y a pas de limite quant au nombre de participants mais pour les trois classements, le nombre de finalistes sera au maximum de 5. En cas de nécessité, le Comité de sélection pourra changer le nombre de finalistes pour chaque classement.

Article 3 :

Le concours se déroule en deux étapes intitulées : " les sélections" et "la finale"

Article 4 :

Les candidats enregistreront deux chansons pour s'inscrire au Concours.

L'une des chansons sera choisie parmi les ***œuvres imposées*** et l'autre sera choisie par le candidat.

La chanson qui sera choisie par le candidat ne pourra pas être une chanson de la liste des ***œuvres obligatoires***.

Article 5 :

Pour l'étape de sélection, les participants doivent adresser par courriel, à l'adresse suivante (concourschantesb@sb.k12.tr), leurs enregistrements sonores constitués de deux chansons au format numérique, ainsi que le formulaire de demande, jusqu'au **21 février 2022 :**

Les sélections seront effectuées à partir de ces enregistrements sonores. Les concurrents peuvent interpréter leur chanson accompagnés soit d'un seul instrument, soit d'un groupe, soit sans instrument, en utilisant une base existante.

Le jury de l'étape de sélection sera constitué par les professeurs de musique des établissements scolaires invités.

La liste des finalistes sera proclamée le 24 février 2022 sur le site internet du Lycée Saint Benoît. Les écoles des élèves finalistes seront également informées officiellement.

Article 6 :

Le soir de la finale, les finalistes chanteront devant le Jury avec un orchestre. L'orchestre sera l'orchestre du Lycée Saint Benoît.

Au cas où l'arrangement et/ou l'interprétation artistique le demande, les finalistes pourront chanter sans orchestre et accompagnés d'un seul instrument.

Lors de la prestation finale, l'orchestre se basera sur la version et l'orchestration de l'enregistrement préparé par le candidat pour les sélections.

Le jury pour la Finale sera constitué par des représentants du monde francophone, des artistes turcs francophones, des compositeurs et des producteurs.

Article 7 :

En Finale, les finalistes interpréteront une des chansons qu'ils ont chantées pendant les sélections. Le choix de cette chanson sera fait par le candidat.

Les finalistes doivent impérativement annoncer le choix de la chanson au Comité du Concours du Lycée Saint Benoît jusqu'au **7 mars 2022**. Aucun changement ne sera accepté après cette date. Les finalistes qui n'annoncent pas de choix, interpréteront une chanson déterminée par le jury.

Article 8 :

En finale, les prix du meilleur interprète, des 2ème et 3ème interprètes seront remis dans les trois catégories soit les classes 3e et 4e, les classes 5e, 6e, 7e, 8e et les lycées.

Les finalistes seront présents au Lycée Saint Benoît pour les répétitions et la performance finale le **31 mars 2022**, en compagnie de leurs professeurs. L'horaire sera communiqué ultérieurement.

Le concours sera diffusé en direct via la chaîne Youtube du Lycée Saint Benoît.

Article 9 :

Au cas où, en raison des conditions sanitaires, il serait question des obligations légales et/ou des restrictions, le Lycée Saint Benoît mettra en place les précautions nécessaires et apportera des modifications au programme.

CALENDRIER DU CONCOURS :

- **LUNDI 21 FÉVRIER** : Dernière date de remise des enregistrements
- **VENDREDI 24 FÉVRIER** : Annonce des finalistes
- **LUNDI 7 MARS** : Dernier jour pour communiquer la chanson
- **JEUDI 31 MARS** : La finale